



Rassemblement pour une Approche des Autismes Humaniste et Plurielle

Association régie par la loi de 1901

leRAAHP@gmail.com

Les Buts de l'Association

(article 2 des Statuts)

Rassembler les personnes physiques et morales favorables à une approche humaniste et plurielle des autismes.

Promouvoir toutes les démarches qui aident les personnes autistes à se construire, à trouver leur place dans le monde et à s'épanouir en tenant compte de leur singularité et en utilisant, au cas par cas, les ressources disponibles à un moment donné dans tous les domaines.

Soutenir un partenariat actif et confiant entre parents et professionnels.

Favoriser un travail en réseau.

Encourager le progrès des connaissances par :

- les recherches scientifiques,
- les recherches cliniques,
- les expériences institutionnelles et de terrain,
- l'enseignement des témoignages des personnes concernées.

Soutenir sur le terrain les pratiques innovantes fondées sur une articulation de la recherche, de la clinique et de l'expérience.

Promouvoir des formations spécifiques pour des parents et des professionnels.

Veiller au respect de la dignité des personnes autistes dans toutes les sphères de la cité.

Promouvoir par tous moyens et dans la mesure de leurs possibilités l'expression des personnes autistes, leur insertion dans la société, leur accès à la connaissance et aux savoirs, et favoriser leur reconnaissance professionnelle.

Se mobiliser pour la création de lieux d'accueil adaptés pour toutes les personnes autistes dans l'impossibilité de s'insérer en milieu ordinaire, en particulier pour celles qui sont rejetées par les institutions existantes.

Intervenir dans toutes les instances où se définit la politique de l'autisme ainsi que dans celles où sont prises des décisions concernant des personnes autistes.

Interpeler les pouvoirs publics et les médias chaque fois que nécessaire.

Tous les buts du Rassemblement ainsi que ses actions s'inscrivent dans les principes éthiques définis dans la charte annexée aux statuts.

L'association s'interdit de prendre toute orientation confessionnelle ou politique. Elle s'interdit de privilégier de façon exclusive un traitement particulier. Elle entend rester ouverte à toute approche à condition qu'elle ne soit pas fondée exclusivement sur la contrainte ou le conditionnement.

Les personnes autistes, quelles que soient leurs difficultés et leurs limites, doivent toujours être considérées comme des individus avec des désirs, des angoisses, des préférences, des refus, des possibilités et des incapacités dont il faut tenir compte. En toutes circonstances elles doivent pouvoir jouir des droits fondamentaux de toute personne humaine tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.